

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.

MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Photo © Gilbert PETISSON

Photo © Association pour le pardon de St Guirec

Photo © Bernard FENOT

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST CEDEX 9
Tél. 02 98 04 86 28/bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE PERROS-GUIREC

Place de l'Hôtel de Ville - 22700 PERROS-GUIREC
Tél. 02 96 49 02 49/mairie@perros-guirec.com

ASSOCIATION « POUR LE PARDON DE SAINT-GUIREC »

34 rue de Pleumeur - La Clarté - 22700 PERROS-GUIREC
josette.leguluch@sfr.fr

ASSOCIATION « ARSSAT »

Espace Sainte-Anne - 2 rue de Kerampont - 22300 LANNION
arssat@wanadoo.fr/www.arssat.info

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



APPEL AUX DONS

Pour la restauration de la Chapelle Saint-Guirec, à Perros-Guirec

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/55319



Photo © Alexandre LAMOUREUX

LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-GUIREC, À PERROS-GUIREC

Edifiée sur un promontoire de chaos granitique, la chapelle Saint-Guirec surplombe la baie de Ploumanac'h où Guirec ou Guevroc, moine celtique aurait accompagné Tugdual (l'un des sept saints fondateurs de Bretagne) dans sa traversée de la Manche lorsqu'il vint des Îles Britanniques en Armorique au VI^{ème} siècle. Près de la chapelle, se dresse sur la plage l'Oratoire (XII^{ème} siècle) protégeant une statue en granit de Saint-Guirec.

La construction actuelle date du XVII^{ème} siècle sur un lieu de culte très ancien. Elle a été remaniée au XX^{ème} siècle avec l'ajout de l'aile Sud en 1938 par l'architecte perrosien James BOUILLE (1894-1945) et l'aile Nord en 1948, lui donnant une structure définitive en forme de croix latine. La chapelle est entourée d'un enclos qui fut un cimetière jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Lieu de culte, la chapelle est active par son Pardon du mois de mai à l'Ascension, et par l'exposition de sa Crèche de Noël. Elle est intégrée dans le circuit de randonnée « Ploumanac'h – Village préféré des français » proposé par l'Office de Tourisme de Perros-Guirec.

Avec le concours de l'Association pour le Pardon de Saint-Guirec et l'Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques du Trégor (ARSSAT), siège à LANNION, elle pourra accueillir des animations culturelles, en lien avec la paroisse. Des expositions, des conférences et visites guidées auraient pour thèmes son Histoire, son attrait artistique pour de célèbres peintres du début du XX^{ème} siècle.

La chapelle présente de sérieux problèmes d'humidité. Les travaux envisagés se dérouleront sur trois années. Ils concerneront, à l'extérieur, la restauration de la couverture, des drains périphériques et le rejointoiement de l'aile Nord et de la façade Nord de la nef. À l'intérieur, la réalisation d'un enduit à la chaux, la création d'une ventilation et la restauration des vitraux.

Sous l'égide de la Fondation du patrimoine et en partenariat avec le Conseil régional de Bretagne, la Fondation Delestre, la Mairie de Perros-Guirec, l'Association pour le Pardon de Saint-Guirec et l'ARSSAT de Lannion, aidez-nous à préserver cet édifice.

Montant des travaux H.T	90 000 €
Montant des subventions attendues*	54 000 €
Part restant à la charge de la commune*	36 000 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit le montant de votre don.

De plus, vous bénéficierez :

► FORMULE n°1 : de 1€ à 299€

Reçu fiscal + invitation aux manifestations et animations diverses organisées sur le site

► FORMULE n°2 : au-delà de 300€

Reçu fiscal + formule n°1 + invitation à l'inauguration des travaux



☐ OUI, JE FAIS UN DON DE..... EUROS POUR AIDER À LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-GUIREC, À PERROS-GUIREC ET JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE EN COURS

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/55319

► **FLASHEZ** le QR code ci-contre



► **PAR COURRIER**, Fondation du patrimoine - 55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST CEDEX 9 : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine - chapelle St Guirec - à Perros-Guirec ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :

☐ sur le revenu ☐ de solidarité sur la fortune ☐ sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage ☐

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____

Suite des mentions légales au verso ➡